

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre septembre, à huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire, après avoir été dûment convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt-deux.

**Réunion** : Ordinaire

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames Véronique CLABAUX, Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, Carole PARREIN, David DUBOIS, Maxime SGARD, Ludivine DUFOUR, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : PIQUET Philippe, COURBY Christophe, STRYJKOWSKI Marie

**Absent non excusé** : LORIDAN Dominique

**Procuration** : Aucune

**Assistante** : Madame GILLOT Flore, secrétaire de mairie

**Secrétaire de séance** : Ludivine DUFOUR

---

## **1 Secrétaire de séance :**

Mme DUFOUR Ludivine se désigne secrétaire de séance.

## **2 Approbation et ratification du compte-rendu du 9 juillet 2022**

Pas de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et devra être signé ultérieurement car la page des signatures n'est pas à disposition.

## **3 Informations au conseil**

Il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour et de le modifier comme suit, ce que le conseil valide à l'unanimité :

- 10. Modification itinéraire de Grande Randonnée
- 11. Questions diverses

RDV avec Mme ENGRAND, députée

Sera organisé fin octobre par Monsieur Dommanget. Les adjoints y seront conviés.

RÉUNION ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Organisée à la CCPL le mardi 27/09/22 à 16h30. Aurélien Dommanget et Ludivine Dufour s'y rendront. Maxime Sgard verra en fonction de son travail.

Il s'agit de connaître cette nouvelle loi relative à l'urbanisme et de voir comment elle s'appliquera dans la CCPL. Un retour sera fait au conseil.

DEMANDE DE CRÉATION ARRÊT DE BUS RUE DU PARC

Il s'agirait d'un arrêt pour des enfants se rendant à Notre Dame de Grâce à Ardres. Suite au RDV de Monsieur Dommanget avec Monsieur Brabant (Région) : ça ne sera pas possible, la rue étant trop étroite pour permettre des manœuvres sécurisées.

#### SITE INTERNET

Mise en place terminée. Il y aura encore des améliorations à apporter. Il faudra prendre des photos individuelles sur un même fond.

Le Facebook est actuellement rattaché au téléphone d'une personne non élue. Il sera rattaché à l'ID de la mairie.

Une réunion de présentation sera organisée en soirée. Date à déterminer.

#### LITIGE REPRO IT

Rencontre des responsables de l'entreprise par Monsieur Dommanget et Madame Dufour. Ils reconnaissent leurs torts et ceux de leur commercial. Le contrat pour le copieur est annulé mais le leasing auprès de la banque court toujours et il est difficile à casser. Repro It devrait rembourser la banque pour que notre leasing soit annulé.

Notre souhait est de travailler avec Gloriant.

#### POINT INFLATION

L'attention du conseil est attirée vers ce sujet qui va impacter notre budget. Nous avons déjà des prévisions de hausse de 10% (exemple : hébergement de notre site). Il y aura des répercussions sur toutes les lignes budgétaires.

#### INSPECTION DES PONTS

Le bureau d'études Sixense est mandaté par l'Etat pour faire un état des lieux de toutes les structures existantes. Pour Clerques, seule la rambarde d'Audenfort nécessite des travaux.

#### COMPTE-RENDU

Il est rappelé que le compte-rendu doit être rendu public dans les 8 jours suivant le conseil. Il est demandé d'appliquer strictement cette obligation.

#### POINT EGLISE

Suite à la réunion de pointage entre experts du 22/08/22, nous sommes en attente du retour de l'inspectrice qui a en charge le dossier et valide l'indemnité finale du sinistre. Elle a donné un accord oral pour la somme de 329000 euros mais nous attendons l'écrit. Le contenu de cette somme n'est pas encore clair (hors amiante ? FCTVA ?)

La question de la pose de témoins est reposée. Monsieur Dommanget va contacter Chevalier Nord.

Une table ronde avec les financeurs potentiels sera organisée fin octobre.

Se pose la question d'une inscription à titre départemental qu'il faut encore affiner et un classement aux monuments historiques qui permettrait d'obtenir plus de subventions.

## **4 Délibération relative à une décision modificative dans le cadre de l'indice de performance comptable (IPC)**

L'IPC est récent et mesure la qualité comptable à la DGFIP. Chaque commune obtient un score sur 100 et doit régulariser d'éventuelles anomalies. Il faut noter que personne ne connaissait l'existence de l'IPC avant d'établir le compte de gestion et le budget.

Pour Clerques, il faut régulariser une écriture sur les comptes 400, ce qui est réservé à la trésorerie, la mairie n'ayant pas accès aux manipulations sur ces comptes. IL faut aussi provisionner ce qu'on appelle des créances douteuses. Nous devons donc prendre une décision modificative au budget 2022 et inscrire la somme de 20 € au compte 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

**Délibération : 7 voix pour**

## **5 Délibération relative à une convention avec la SPA de Saint-Omer**

La CAPSO a passé une convention avec la SPA de Saint-Omer. Pour 1€/habitant la SPA accueille les animaux errants retrouvés sur une commune mais il faut que nous les attrapions et les conduisons nous-même. Il est proposé au conseil de délibérer sur une éventuelle convention :

Délibération : 7 voix contre

## **6 Délibération relative à la tarification de la cantine**

Une délibération a été prise en mars 2022 pour la mise en place de la tarification conditionnée au quotient familial. Elle était valable jusqu'au 7 juillet 2022. Il est proposé au conseil de délibérer sur la reconduction jusqu'à la fin de l'année scolaire, le 8 juillet 2023.

Délibération : 7 voix pour

## **7 Délibération relative à une demande de subvention pour le défibrillateur**

Il s'agit de délibérer pour autoriser Monsieur Dommanget à demander une subvention à la CCPL pour le défibrillateur.

Délibération : 7 voix pour

## **8 Délibération relative à une demande d'extension du réseau Enedis**

La parcelle A404 est en zone UC (Urbain Centre), zone dont les terrains doivent être desservis par les réseaux. Le projet du futur propriétaire est de démolir le hangar et de construire une maison et un garage séparé. Le permis de construire a été refusé car la parcelle n'est pas desservie mais sera accepté par la suite. La commune doit avancer 2849 € HT pour le raccordement Enedis et signer une convention avec le futur propriétaire qui lui reversera cette somme. Le conseil doit délibérer : autoriser Monsieur le maire à régler l'extension du réseau pour 2849 € HT et à passer une convention avec le pétitionnaire qui nous reversera cette somme.

Délibération : 7 voix pour

## **9 Délibération relative aux enfants inscrits à l'école de Licques**

Trois enfants de Clerques sont inscrits à Licques et Mme la maire nous envoie une facture de 538,63 € par enfant. Pour l'un d'entre eux nous devons payer car il s'agit d'une décision de justice. Notre principe est de maintenir notre école. Il est demandé au conseil de délibérer sur le paiement pour les deux autres enfants.

Délibération : 7 voix pour (décision de justice)

Délibération : 7 voix contre pour les 2 autres enfants

## 10 Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Une carte précisant les modifications de trajectoires est expliquée au conseil par Monsieur Dessein (annexée au présent compte-rendu). Le but est d'éviter d'emprunter la départementale mais de seulement la traverser.

Au vu des débats en suspens sur le tronçon 12, il est proposé de délibérer comme suit pour les tronçons 10 et 11. :

« Monsieur le maire de Clerques donne connaissance au conseil municipal que Monsieur le Président du conseil départemental l'informe du projet de modification des itinéraires de Grande Randonnée GR 128 et GR 145 Via Francigena afin d'améliorer leur qualité et d'inscrire ces modifications au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée ces itinéraires :

- Donne son accord au nouveau tracé de ces itinéraires
- Propose l'inscription au PDIPR des tronçons 10 et 11 (le tronçon 12 étant exclu de la présente délibération) appartenant à la commune (domaine privé)
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir les itinéraires
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre...)
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement. »

**Délibération : 7 voix pour**

## 11 Questions diverses

Un conseil communautaire est organisé à Clerques le jeudi 29/09/22. Tous les conseillers des villages accueillant la réunion sont invités. La CCPL s'est chargée des invitations.

Sujet du véhicule de la mairie. Il existe des possibilités de financement pour un véhicule électrique mais cela reste trop cher pour nous. Il faut pour le moment que notre véhicule passe la visite du contrôle technique. Il y aura des réparations : entre 500 et 1500 €. En 2024 nous aurons fini de rembourser l'emprunt de voirie contracté pour les 4 jours de Dunkerque par le conseil précédent et nous pourrions envisager un achat.

Paon de Mme Engrand. Des riverains de l'impasse de la Presle se plaignent des nuisances causées par ce paon. Monsieur Dommanget est saisi de cette question.

Rebouchage des trous impasse de la Presle. Des riverains demandent que les trous soient correctement rebouchés.

Le résultat de la brocante du 11/09/22 est présenté au conseil. Bonne journée pour tous.

Géoréférencement des ouvrages souterrains de la commune. La FDE nous dit que nous ne sommes pas concernés. Donc il n'est pas utile de faire un diagnostic pour le moment.

Rappel des invitations transférées par mail et auxquelles seul un conseiller a répondu.

Inauguration des vestiaires du club JS ABC : Aurélien et Ludivine, chacun est le bienvenu.

Inauguration coin nature de Bonningues : Joël et David

Il est demandé à Monsieur Dommanget de faire un retour a chaque conseil sur ce qui a été dit au conseil précédent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Fait à Clerques le 24 septembre 2022.

Ludivine Dufour  
Secrétaire de séance



Aurélien Dommanget  
Maire

  




Signatures du compte rendu du 24 septembre 2022

Aurélien DOMMANGET,  
Maire

  


L. DUFOUR  
1<sup>er</sup> Adjoint



M. SGARD  
2<sup>ème</sup> Adjoint



C. COURBY  
3<sup>ème</sup> Adjoint



*Les Conseillers Municipaux présents :*

V. CLABAUX

J. DESSEIN

D. DUBOIS



C. PARREIN

P. PIQUET

M. STRYJKOWSKI



D. LORIDAN

